

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°9

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation :
14 Novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE

Absent : M. Serge GIDON

Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : SUBVENTION ARBRE DE NOËL 2024 DES ECOLES
GERMAINE TILLION ET SAINT-JOSEPH**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

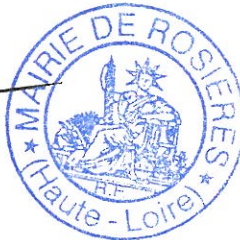
- **DÉCIDE** que pour l'année scolaire 2024-2025, il sera alloué la somme de huit euros (8€) par enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël de fin d'année aux écoles de Rosières.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches concernant ces versements.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,**

**Fanny SABATIER
Maire**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

AR Prefecture

043 - 214301657 - 20241122 - DB2024112209 - DE
Reçu le 25/11/2024